



Qui peut bénéficier d'un bilan de compétences ?

- Les salariés du secteur privé
- Les salariés du secteur public
- Les travailleurs indépendants
- Les demandeurs d'emploi

Comment financer le bilan de compétences ?

Le bilan de compétences est éligible au CPF.
Il peut également être pris en charge personnellement ou par l'employeur (sur devis).

LES OBJECTIFS DE VOTRE BILAN DE COMPÉTENCES

Analysez l'ensemble de vos compétences professionnelles et personnelles



Identifiez
vos aptitudes et vos motivations



Définissez votre nouveau
projet professionnel



Mettez en lumière vos atouts
et préparez vos entretiens,
votre dossier formation
et votre évolution professionnelle



Fanny Petit



06 21 96 06 27



fanny.petit@bc-trajectoire.com



www.bc-trajectoire.com

**1^{er} RDV
GRATUIT**
et sans
engagement